

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIERE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal 4, rue Gentil, à Lyon.

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 27 JANVIER 1887

TRAVAUX PUBLICS — COMMUNES — ARCHITECTES HONORAIRES

Honoraires alloués pour confection de plans d'alignement; pour plans et devis d'une école normale à construire sur une propriété privée commandés par le maire et utilisés par la ville.

Taux des honoraires fixés à 2 p. 100 par le conseil municipal. Réduction de 1 p. 100 consentie par l'architecte sous une condition qui ne s'est pas réalisée; paiement au taux prévu fait par la ville sans réserve; non lieu à restitution de moitié des sommes reçues.

Vu la requête du sieur Guigon... tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler — un arrêté du 10 décembre 1883, par lequel le Conseil de préfecture de l'Ardèche, statuant sur la demande en paiement d'honoraires formée par lui contre la ville de Privas et sur la demande reconventionnelle de ladite ville : 1^o a ordonné une expertise pour vérifier la valeur des plans d'alignements dressés par lui; 2^o a rejeté le surplus de sa réclamation; 3^o l'a condamné à restituer à la ville une partie des honoraires qui lui avaient été antérieurement payés; — Ce faisant, attendu, en ce qui concerne l'expertise, qu'elle était inutile; les plans d'alignement devant être payés d'après les tarifs en usage aux termes de la convention de 1875, qu'elle est irrégulière...; condamner la ville à payer au requérant la somme de 600 francs pour plans d'alignement; attendu, en ce qui concerne la demande d'honoraires relative à la confection des plans et devis de la propriété Bourret, destinée à l'établissement d'une école normale de filles; qu'à la suite de deux délibérations du Conseil municipal des 20 juillet 1879 et 21 août 1880 ces plans lui ont été commandés verbalement par le maire, que c'est sur le vu desdits plans que le Conseil général a décidé l'établissement à Privas de l'École normale de filles; qu'après avoir servi aux experts à évaluer la propriété donnée à la ville de Privas par le sieur Bourret, ils ont été annexés à l'acte de donation: que, dans ces circonstances, la ville en a profité; condamner la ville à payer, de ce chef, au requérant la somme de 600 francs; attendu en ce qui concerne la restitution d'honoraires perçus en trop... (voyez l'arrêt), dire que c'est à tort que le requérant a été condamné à rembourser à la ville la somme représentant la différence entre le 1 et le 2 0/0 sur les honoraires perçus par lui pour acquisitions de maisons destinées à l'emplacement de l'église; et condamner la ville au paiement des intérêts des sommes par elle dues au requérant, avec intérêt des intérêts à partir du jour de la demande, ainsi qu'à tous les dépens de première instance et d'appel.

Vu le mémoire en défense de la ville de Privas... tendant au sujet du pourvoi, avec dépens...;

Vu les lois du 28 pluviôse an VIII et 18 juillet 1837 :

Sans qu'il soit besoin de statuer sur le moyen tiré de l'irrégularité de l'expertise :

En ce qui touche la somme de 600 francs afférente aux plans d'alignements : — Considérant qu'il résulte de l'instruction que le sieur Guigon a réduit à la somme de 400 francs sa demande d'honoraires relative aux plans d'alignements dressés par lui pour la ville de Privas, que cette demande n'est pas exagérée;

En ce qui touche la somme de 600 francs afférente aux plans, devis et études relatifs à l'immeuble Bourret : — Considérant que c'est sur la demande et pour les besoins de la ville de Privas que

lesdits plans ont été dressés par le requérant; que, d'ailleurs, la somme réclamée représente une équitable rémunération de ce travail;

En ce qui touche les honoraires que le requérant a été condamné à restituer à la ville; — Considérant que si, au mois de décembre 1878, le sieur Guigon a consenti une réduction de 1 0/0 sur les honoraires qui lui étaient dus pour acquisition de maisons destinées à l'emplacement de l'église, le requérant explique que cette réduction était subordonnée à la non-exécution des travaux projetés par la ville et que cette condition ne s'est pas réalisée;

Considérant qu'à la date du 31 août 1877 les honoraires calculés à 2 0/0 sur le montant desdites acquisitions ont été payés au sieur Guigon sans aucunes réserves ni contestations; que la ville ne justifie pas que ledit paiement ait été fait par erreur; que, dans ces circonstances, c'est à tort que le Conseil de préfecture a condamné le requérant à rembourser le montant de la différence entre le 1 et le 2 0/0 sur les acquisitions de maisons destinées à l'emplacement de l'église;

En ce qui touche les intérêts dus au sieur Guigon : — Considérant que le sieur Guigon a droit aux intérêts des honoraires qui lui sont dus par la commune de Privas, à partir du 20 décembre 1883, jour où il en a fait la demande pour la première fois devant le Conseil de préfecture;

En ce qui touche les intérêts des intérêts; — Considérant qu'aux termes de l'article 1154 du Code civil les intérêts exigibles peuvent eux-mêmes produire des intérêts, pourvu que dans la demande il s'agisse d'intérêts dus pour une année entière;

Considérant qu'au 12 février 1884, époque à laquelle le sieur Guigon a demandé, pour la première fois, les intérêts des intérêts qui pouvaient lui être dus, il ne lui était pas encore dû une année d'intérêts, que c'est seulement à la date du 15 février 1886, lorsqu'il a renouvelé sa première demande qu'il lui était dû une année entière d'intérêts, que, dès lors, il y a lieu de lui allouer, à partir seulement du 15 février 1886, les intérêts des intérêts qui lui sont dus... (Arrêté annulé. Le sieur Guigon est déchargé de la condamnation prononcée contre lui par le Conseil de préfecture. Les honoraires du requérant seront fixés à la somme de 1000 francs. Ils produiront intérêts à son profit, à partir du 20 décembre 1883. Intérêts des intérêts, à partir du 15 février 1886. Frais d'expertise supportés pour la totalité par la ville de Privas. Ville de Privas condamnée aux dépens).

DÉCRET

FIXANT LES CONDITIONS EXIGÉES DES SOCIÉTÉS D'OUVRIERS FRANÇAIS
POUR POUVOIR SOUMISSONNER LES TRAVAUX OU FOURNITURES FAISANT L'OBJET
DES ADJUDICATIONS DE L'ÉTAT

Le *Journal officiel* publie le décret suivant daté du 4 juin :

Le Président de la République française;

Sur les rapports des ministres des finances et de l'intérieur;

Vu l'avis de la commission instituée, à la date du 20 mars 1833, pour l'étude de diverses questions relatives aux sociétés d'ouvriers;

Vu l'article 12 de la loi du 31 janvier 1833;

Vu le décret du 31 mai 1852, portant règlement sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 18 novembre 1882, relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État.

Le Conseil d'État entendu,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Les adjudications et marchés de gré à gré passés au nom de l'État sont autant que possible divisés en plusieurs lots, selon l'importance des travaux ou des fournitures, ou en tenant compte de la nature des professions intéressées.

Dans le cas où tous les lots ne seraient pas adjugés, l'administra-



tion aura la faculté soit de traiter à l'amiable pour les lots non adjugés, soit de remettre en adjudication l'ensemble de l'entreprise ou les lots non adjugés, en les groupant s'il y a lieu.

ART. 2. — Les sociétés d'ouvriers français, constituées dans l'une des formes prévues par l'article 19 du Code de commerce ou par la loi du 24 juillet 1867, peuvent soumissionner, dans les conditions ci-après déterminées, les travaux ou fournitures faisant l'objet des adjudications de l'État.

Des marchés de gré à gré peuvent également être passés avec ces sociétés pour les travaux ou fournitures dont la dépense totale n'excède pas 20 000 francs.

ART. 3. — Pour être admises à soumissionner, soit par voie d'adjudication publique, soit par voie de marché de gré à gré, les entreprises de travaux publics ou de fournitures, les sociétés devront préalablement produire :

1° La liste nominative de leurs membres ;

2° L'acte de société ;

3° Des certificats de capacité délivrés aux gérants, administrateurs ou autres associés spécialement délégués pour diriger l'exécution des travaux ou fournitures qui font l'objet du marché, et assister aux opérations destinées à constater les quantités d'ouvrages effectués ou de fournitures livrées.

Les sociétés indiqueront, en outre, le nombre minimum des sociétaires qu'elles s'engagent à employer à l'exécution du marché.

En cas d'adjudication, les pièces justificatives exigées par le présent article seront produites dix jours au moins avant celui de l'adjudication.

ART. 4. — Les sociétés d'ouvriers sont dispensées de fournir un cautionnement lorsque le montant prévu des travaux ou fournitures faisant l'objet du marché ne dépasse pas 50.000 francs.

ART. 5. — A égalité de rabais entre une soumission d'entrepreneur ou fournisseur et une soumission de société d'ouvriers, cette dernière sera préférée.

Dans le cas où plusieurs sociétés d'ouvriers offriraient le même rabais, il sera procédé à une réadjudication entre ces sociétés sur de nouvelles soumissions. Si les sociétés se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les nouveaux rabais ne différaient pas, le sort en déciderait.

ART. 6. — Des acomptes sur les ouvrages exécutés ou les fournitures livrées sont payées tous les quinze jours aux sociétés d'ouvriers, sauf les retenues prévues par les cahiers des charges.

ART. 7. — Les sociétés d'ouvriers sont soumises aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux ou fournitures par les différents départements ministériels, en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire au présent décret.

ART. 8. — Les dispositions du présent décret ne sont pas applicables aux marchés ou adjudications qui concernent les travaux ou fournitures de la guerre et de la marine, lorsque l'application de ces dispositions paraîtra au ministre préjudiciable aux intérêts du service.

NETTOYAGE DES OBJETS D'ART¹

II

Il arrive fréquemment que l'injection à l'acide serait inefficace si elle n'avait été précédée d'un traitement préparatoire. Les parements des maçonneries se recouvrent en effet dans Paris d'une sorte d'enduit noir et luisant, dit *calcin*, formé de tous les détritux auxquels sert de véhicule l'air d'une grande ville, qui empêche l'acide de pénétrer jusqu'à la pierre et la met à l'abri de toute atteinte. M. de Liebhafner se débarrasse du calcin à l'aide d'une pâte alcaline, à laquelle il donne le nom de « tologène ». Nous donnons quelques détails sur la composition du tologène en parlant du nettoyage des fers, dans lequel il joue un rôle exclusif. La manière

¹ Extrait des *Annales des Ponts et Chaussées*.

dont cette pâte agit sur le calcin, — inattaquable même à la soude caustique, — n'est pas facile à expliquer théoriquement. Ce qui est certain, c'est que cette pâte, étalée à la spatule en couche de 1 millimètre 1/2 à 2 millimètres d'épaisseur, laissée en place pendant trois quarts d'heure à une heure suivant l'aspect de la pierre et des dépôts, désagrège le calcin et permet de l'attaquer au sulfo, après brossage et lavage rapide destiné à faire disparaître tout excès de pâte.

Les opérations exécutées en 1886 ont porté sur deux ouvrages d'art, les ponts métalliques au moyen desquels la rue du Rocher franchit la rue de Madrid, et la rue Bellefond passant au-dessus de la rue Baudin. Le premier nous a offert la meulière, le second la brique; les fers et fontes des deux ouvrages ont été intégralement soumis au traitement chimique.

1° **Maçonneries du pont de Madrid.** — Le pont de Madrid se compose d'un tablier métallique à voûtes en briques, supporté par des culées parementées en meulière, avec encadrements et chaînes d'angles en pierre de taille de Château-Landon, prolongées par des murs en aile en mêmes matériaux. Le nettoyage a porté sur la totalité des parements des murs en aile et culées.

Il n'a rien présenté de bien particulier en ce qui concerne la pierre de taille. L'application du tologène a été partout nécessaire; on a même essayé, sur certains points, de s'en contenter et de supprimer l'injection au sulfo. Effectivement, cette pâte avait suffisamment désagrégé le calcin et les dépôts sous-jacents pour qu'ils pussent être enlevés à l'aide de lavages et brossages répétés. On obtenait ainsi une surface d'un blanc mat, une petite quantité de pâte restant enfermée dans les cavités microscopiques de la pierre et donnant au parement l'aspect d'une sorte de badigeon. Bien que la teinte blanc mat uniforme soit fréquemment celle de la pierre de Château-Landon en œuvre, — probablement en égard aux poussières produites par l'action de la taille, — ce n'est nullement la coloration propre de cette pierre veinée de jaune plus ou moins foncé tournant parfois au noir. Il nous a paru bien préférable de revivifier à l'acide la couleur naturelle de la pierre, et nous avons ainsi obtenu un aspect parfaitement satisfaisant.

Mais l'intérêt véritable de l'opération consiste dans le nettoyage de la meulière. On pouvait craindre, en effet, que les injections acides ne fussent absolument sans action sur ces matériaux siliceux. Une première tentative avait cependant été faite au réservoir de Monceau, sous les auspices de M. l'ingénieur en chef Couche, et avait pleinement réussi. Mais le succès au pont de Madrid a dépassé toutes nos espérances. L'injection au sulfo, répétée, suivant les circonstances, un plus ou moins grand nombre de fois et accompagnée de lavages et brossages énergiques, a donné un parement d'une netteté absolue. L'aspect de la meulière ainsi traitée est, sans contredit, encore plus beau que celui de la pierre de taille. Sans doute, les joints, plus attaqués naturellement que la pierre, se dessinent en creux prononcé et donnent au parement beaucoup de vigueur et de mouvement; mais cet effet n'est pas le seul, et il est incontestable que toute impureté a disparu de la surface de la pierre elle-même.

Sans prétendre donner de cet heureux résultat une explication théorique complète, nous croyons devoir faire observer que la meulière, même de la meilleure qualité, renferme toujours dans ses pores si nombreux des particules de carbonate de chaux. Il nous paraît vraisemblable que les poussières et impuretés de toute nature s'attachent de préférence à ces parties plus tendres; de sorte que l'acide, en entraînant à nu les parties siliceuses, entraîne les dépôts et rend la pierre parfaitement propre.

Le travail a porté sur 290 mètres carrés de pierre de taille environ et 130 mètres carrés environ de meulière. Il a été effectué à forfait par MM. Mathieu et Peigné, entrepreneurs, 23, rue Campaigne-Première, chargés de l'application des procédés de M. de

Liebhaber. Les prix ont été de 80 centimes le mètre carré pour la meulière, et de 1 fr. pour la pierre de taille. Ces prix sont tout à fait comparables à ceux qui ont été indiqués par M. Pérouse dans le mémoire que nous avons rappelé au début. D'une part, en effet, l'application du tologène était partout nécessaire sur les surfaces en pierre de taille; d'autre part, la meulière a toujours exigé plusieurs injections successives; et enfin, le nettoyage du pont de Madrid ne pouvait se faire sans échafaudages d'une certaine importance.

2° Maçonneries du pont Baudin. — Le pont Baudin est constitué comme le pont de Madrid, avec cette différence essentielle que les parements des culées et murs en aile entre les encadrements en pierre de taille sont en brique au lieu de meulière.

La première intention de l'auteur était d'utiliser, pour le traitement de la brique, la propriété caractéristique de l'acide fluorhydrique, de s'emparer de la silice des silicates. On ne peut sans doute songer à employer directement l'acide fluorhydrique; mais on peut le produire sur place par la réaction de l'acide sulfurique concentré sur un fluorure.

La marche de l'opération est donc la suivante. On applique au pinceau sur la surface à nettoyer du fluorure d'ammonium dilué d'une certaine quantité d'eau; puis, aussitôt après, avec un injecteur assez semblable à celui qui est employé pour le sulfo, on projette, en filet assez fin, de l'acide sulfurique concentré. Ce traitement, essayé d'abord à titre d'essai sur une surface extrêmement restreinte, parut très bien réussir. Aussitôt après la projection de l'acide, il se forme une colle laiteuse d'où s'échappent, en se dirigeant vers le sol, de fortes vapeurs de fluorure de silicium. Il suffit de laver pour que la brique apparaisse à nu parfaitement dégragée.

L'énergie de l'action exercée par l'acide fluorhydrique a ainsi pour effet de restreindre très sensiblement la main-d'œuvre. En revanche, le coût des matières premières est élevé. D'autre part, on pouvait ne pas être sans inquiétude sur la sécurité des ouvriers exposés aux vapeurs d'acide fluorhydrique, et surtout astreints à manier un produit aussi dangereux que l'acide sulfurique concentré.

Aussi M. de Liebhaber, quelque confiance que lui inspirât à juste titre l'efficacité de ce procédé, ne voulut-il pas s'engager à l'appliquer aux parties de l'ouvrage qui ne pouvaient être atteintes qu'à l'aide d'échafaudages.

En exécution, l'application a été encore plus restreinte. Par suite de l'inquiétude que nous venons de signaler, des tâtonnements inséparables d'un premier essai, de la maladie de l'un de ses entrepreneurs, M. Mathieu, le travail ne fut mené que d'une manière un peu languissante; et, après avoir traité à l'acide fluorhydrique la culée de gauche jusqu'à hauteur d'homme, on se borna, pour tout le reste de l'ouvrage, à l'injection ordinaire au sulfo.

Le résultat d'ensemble est loin d'être aussi satisfaisant qu'au pont de Madrid. Il reste sur la brique des taches blanches d'aspect désagréable; ces taches paraissent devoir être attribuées à la production, sur la surface du parement, d'excoriations blanchâtres, dues sans doute à des infiltrations à travers les maçonneries: ces excoriations, rebelles à tous les agents, masquées par les dépôts, reparaisent quand on enlève ceux-ci.

Toutefois, la partie traitée à l'acide fluorhydrique est sensiblement plus belle que les autres; la brique y a pris un ton très vif et une fraîcheur caractéristique. Les dangers redoutés ne se sont pas manifestés: l'acide fluorhydrique, à mesure qu'il se produit, se détruit au contact des silicates de la brique; et quant à l'acide sulfurique concentré, la manipulation de cette substance peut se faire sans danger sérieux, à condition d'exiger des ouvriers les soins et précautions nécessaires.

Le traitement de la brique au pont Baudin n'a donc pas donné

de résultat absolument décisif. Le nettoyage est complet, sans doute; mais l'aspect du parement laisse à désirer. L'efficacité par faite de l'acide fluorhydrique nous paraît, néanmoins, mise hors de doute; et il serait désirable que de nouvelles applications puissent être faites avec moins de timidité et une organisation de chantier plus complète. Nous ne doutons pas qu'on n'arrive à un plein succès, comme sur les maçonneries calcaires avec l'injection ordinaire.

Cette prévision est aujourd'hui pleinement confirmée par le résultat obtenu pour le nettoyage des parements de briques de l'escalier de la rue Rollin: l'aspect de cet ouvrage est absolument satisfaisant.

La surface traitée au pont Baudin a été de 200 mètres carrés pour la pierre de taille, et de 160 mètres carrés pour la brique. Le prix payé à forfait aux entrepreneurs était uniformément de 1 franc.

(A suivre.)

AMÉLIORATION DU QUARTIER GRÔLÉE

Nous recevons de la Société académique d'architecture, de Lyon, les observations présentées par cette Société sur le projet de percée du quartier de la rue Grôlée, que notre impartialité nous fait un devoir de publier.

« Le projet d'assainissement du quartier de la rue Grôlée a provoqué diverses solutions plus ou moins complexes et dispendieuses. La plus simple, la moins coûteuse, la plus conforme à la topographie actuelle du quartier eût été la percée et l'élargissement de toutes les rues aboutissantes au quai du Rhône, l'élargissement de la rue Grôlée à une largeur de 15 mètres, le dégagement de l'église Saint-Bonaventure et un nouvel alignement de la place des Cordeliers avec retour sur le quai. Cette solution était trop simple et trop naturelle pour qu'elle eût chance d'aboutir: on n'y a jamais songé.

« De toutes les combinaisons, la plus extraordinaire, sans contredit, est le projet proposé par MM. DELAMARRE et FERRAND au Conseil municipal. Adopté par ce dernier, il a été soumis à une courte enquête de trois jours, mais avec une publicité si restreinte, qu'en dehors de quelques affiches apposées dans les rues intéressées, le public et la Presse l'ont ignorée.

« C'est dans ces conditions, qu'informés à la dernière heure, le Président et le Vice-Président de la Société d'architecture ont pu présenter au Commissaire enquêteur une protestation préalable, se réservant d'en référer à la Société, qu'il leur était impossible de convoquer dans un délai de quelques heures.

« Malgré la promesse des architectes du projet, la Société d'Architecture n'a pu obtenir un plan à une échelle plus grande que celle de celui qu'a publié le journal *la Construction lyonnaise*. A l'aide d'un plan de la ville et des indications vérifiées sur place, il a été possible de reconstituer le projet. Grâce à ce document et à la copie du traité, la Société aura pu formuler ses observations et ses critiques.

« Mais dans l'intervalle et avec une précipitation inexplicable, le résultat de l'enquête était soumis, cinq jours après, au Conseil municipal. Sans tenir compte de la valeur des arguments, on s'est borné à compter le nombre des adhérents et des protestataires, et, séance tenante, l'on a eu hâte d'approuver les conclusions du traité et de le rendre définitif, dans la crainte, probablement, de voir manquer une aussi belle opération. Nous allons voir si elle justifie un pareil empressement.

« La partie typique du projet est la percée en diagonale du quartier de la rue Grôlée, au moyen d'une rue de 20 mètres de largeur partant de l'angle sud de la rue Stella, sur la place de la République, et aboutissant à un grand carrefour sur le quai de

l'Hôpital, à l'axe de rencontre du quai de Retz avec le pont Lafayette.

« Cette trouée en diagonale coupe en biais toutes les rues qu'elle touche, ne laissant que des formes trapézoïdales ou triangulaires dont il sera difficile de tirer un parti avantageux, soit comme construction ou distribution locative, soit enfin comme agrément d'aspect.

« Ainsi la maison de la place de la République, n° 53, occupée par l'Administration des télégraphes et la Trésorerie générale, est tronquée des deux tiers; le vide de plus de 600 mètres qu'elle laissera va détruire l'aspect gracieux et régulier du jardin et de la place, sans compter l'effet oblique de la nouvelle façade. La première masse triangulaire, à l'entrée de la rue, à l'est, se termine au nord par une acuité telle qu'elle ne peut atteindre l'alignement de la rue Thomassin et reste en arrière de près de 6 mètres.

« A la place du Mont-de-Piété, il existe un petit trapèze en sens inverse; ne pouvant arriver à l'alignement de la rue Ferrandière, il s'arrête à 20 mètres en arrière pour présenter une façade de 8 ou 9 mètres sur une place qui devient double de surface de celle qui existe actuellement.

« La rue Champier se trouve supprimée, en partie. En avant des maisons n° 9, 11 et 13, ayant leur façade sur cette rue, on établit une masse de 12 mètres d'avancement. Si les propriétaires se refusent à acheter ce terrain et à construire en avant de leur façade, il y aura un vide de près de 300 mètres, qui fera paraître encore plus exigü et plus mesquin le trapèze minuscule du Mont-de-Piété. — Pareil effet pour le n° 9 de la rue de Pavie.

« La masse qui débouche, toujours, par une pointe aiguë de 6 mètres sur le carrefour, à l'extrémité nord de la rue, laisse un vide inutile sur le quai, près de 700 mètres, motivé par la largeur de la voie et l'obliquité de l'axe de la rue.

« Enfin, il n'est pas une seule des masses nouvelles qui ne présente dans la direction de la rue des pointes exigües dont l'effet, loin d'être pittoresque, paraîtra ridicule par sa multiplicité.

« La communication en ligne droite du pont Lafayette à Bellecour, un des arguments de succès du projet, est irréalisable. Le prolongement direct venant de la place Bellecour éventrerait l'église Saint-Bonaventure. Il faudra dévier la voie nouvelle et en briser l'axe sur la place de la République. La prétendue perspective de la place Bellecour, qu'on devait admirer du pont Lafayette, échouerait à la rue Confort. Ce n'est pas tout à fait l'objectif désiré.

« En dehors de toutes ces considérations capitales, ce n'est pas sans d'amers regrets que l'on entrevoit la déformation de cette belle place de la République, la suppression forcée de son square, la démolition de ce quartier neuf, si bien encadré, pour y substituer un projet incohérent, vide, déhanché et d'un criant contraste avec la rue de la République, régulière et largement suffisante à la circulation.

« Le véritable quartier de la rue Grôlée n'est touché qu'incidemment par le projet, quoiqu'il soit le prétexte invoqué pour justifier cette grande voie de 20 mètres. La rue Grôlée est portée à 15 mètres de largeur prise des deux côtés; le massif entre les deux ruelles Thomassin et Tupin-Rompü disparaît pour faire le prolongement de la rue Thomassin élargie du n° 36 au n° 46. La rue de Jussieu est dans le même cas; la rue Stella est prolongée jusqu'au quai; la rue Childebert s'élargit aux n° 25 et 27. Vers le Mont-de-Piété, les maisons des n° 8 à 20 ont leur façade reculée à un nouvel alignement.

« Tous ces élargissements et ces percées des rues secondaires se feront-ils simultanément avec la grande percée de 20 mètres?

« La Compagnie DELAMARRE et FERRAND reconstruira-t-elle à la fois tous les immeubles frappés de reculement? Elle ne peut s'y soustraire, sans mentir au programme d'assainissement qu'elle invoque dans les considérants de son projet.

« Il est fâcheux que dans la précipitation de boucler cette affaire, elle n'ait pas étudié, par des plans détaillés, le parti qu'elle entend retirer des masses à reconstruire. La ville a le plus grand intérêt à savoir en quoi consisteront ces immeubles qui seront sa propriété au bout de 60 ans. La forme irrégulière ne se prête pas, tant s'en faut, à d'avantageuses combinaisons; il y aura, pour les deux parties contractantes, des mécomptes inattendus, parmi lesquels il faut classer le droit de préemption réservé aux propriétaires riverains expropriés et l'impossibilité ou tout au moins la difficulté très grande de déplacer les Télégraphes et la Trésorerie des locaux qu'ils occupent au n° 53.

« Quelle sera la nature des constructions à élever? La Compagnie ne le sait probablement pas encore. Il est douteux que pour un marché à terme de 60 ans, elle apporte le soin et la solidité qui sont la caractéristique des constructions lyonnaises. Elle propose bien de se soumettre à une Commission de surveillance, mais le mode en est vaguement indiqué; il peut facilement devenir illusoire, si l'on consulte, à cet égard, quelques souvenirs locaux, entre autres, la construction du Théâtre-Bellecour. Les plans et la mise en œuvre devaient être soumis à une enquête et à une approbation de l'Administration, formellement prescrite par les règlements pour un établissement aussi dangereux qu'un théâtre. Il n'en fut tenu aucun compte. L'entreprise passa outre effrontément. Les moindres précautions furent outrageusement violées.

« Devant la Commission de réception on chercha à les pallier; on invoqua les faits accomplis, les intérêts de toute nature engagés dans cette entreprise et l'on arracha ainsi à l'autorité, l'ouverture du théâtre. Il a fallu enfin aboutir à sa fermeture.

« Cette surveillance comment s'exercera-t-elle? Débutera-t-elle par la discussion et l'approbation des plans? Le mode, l'emploi des matériaux, les détails d'exécution rentreront-ils dans ses attributions? Aura-t-elle un droit de veto sur les travaux mal faits ou insuffisamment établis? Quelle sera la sanction de son autorité ou de son action sur l'œuvre?

« Dans tous les cas, elle devra être largement rémunérée, si elle est confiée à des gens compétents et sérieusement exercés. Il faudra qu'elle subsiste, plus restreinte toutefois, jusqu'à l'expiration du traité, dans les dix dernières années surtout, où la Compagnie existante ou substituée cherchera à diminuer, sinon même à supprimer les frais d'entretien et de réparation pour un gage à courte échéance.

« Cette commission de surveillance est cependant un danger, quoiqu'elle soit la seule garantie de la ville contre la Compagnie; elle déplace les responsabilités. Son fonctionnement est si compliqué qu'il nous paraît presque impossible de l'établir utilement, surtout si une Société nouvelle vient se substituer, comme le fait pressentir le traité, à la Société de fondation. La responsabilité de celle-ci s'émiettera très vite, se garant toujours derrière la commission de surveillance. Sa responsabilité décennale deviendra une illusion. La ville restera dès lors seule responsable de toutes les mauvaises éventualités de cette affaire.

« Est-ce là son rôle? Est-ce là son intérêt?

« Est-il enfin d'une sage et prévoyante administration qu'une ville sorte ainsi de son rôle traditionnel et prenne charge d'immeubles qui n'ont pas une destination municipale ou un intérêt public? Elle a déjà assez d'embarras et de pertes avec les locations des magasins et des locaux secondaires de ses monuments; que sera-ce donc avec tout un quartier de maisons dégradées ou ruinées par une usure de soixante ans? Elle se trouvera entraînée à des réparations et des remaniements locatifs imprévoyables. Elle aura à subir les exigences de locataires, des discussions et des procès dont les conséquences seront un désastre complet pour sa dignité et ses finances.

« Les questions financières du projet échappent par leur nature

aux observations d'une Société d'architecture. Nous ne les aborderons pas, quel que soit l'étonnement que nous a causé la combinaison acceptée par la Ville. Notre compétence doit se restreindre à la partie technique et esthétique du projet. A cet égard la Société a le devoir de présenter des critiques et des observations qu'elle croit fondées et d'en appeler au nouveau Conseil municipal et à l'Administration nouvelle mieux informés.

« Délibéré en séance plénière, le 24 mai 1888.

« *Le Président*, P. DESJARDINS.

« *Le Vice-Président*, P. PASCALON.

« *Le Trésorier*, CASIMIR ECHERNIER. »

HISTORIQUE DE LA BRIQUE¹

Aussi haut qu'on peut remonter dans l'histoire, on constate l'emploi de ces cubes d'argile dans les constructions : la tour de Babel, celle de Bélus, la pyramide de Daschour (Égypte), qui date de 6 à 7000 ans, ont été édifiées avec de grandes briques d'argile, mélangée de paille hachée ; elles étaient en forme de cube de 0^m,35 à 0^m,40 de côté.

Parmi les peuples qui, à défaut de pierre naturelle, ont dû forcément recourir à la brique, les Assyriens brillent au premier rang avec les Perses, dont M. Dieulafoy vient, récemment encore, de mettre en lumière l'architecture originale et éminemment décorative.

Les restes des palais des Darius, de Cyrus, de Crésus, explorés par le savant directeur de la mission, que la France a envoyé étudier les monuments de la Susiane, contiennent d'intéressants spécimens de briques émaillées aux brillantes couleurs, qui devaient donner à ces édifices une riche et puissante décoration.

Les Grecs, ces merveilleux architectes, tinrent la brique en médiocre estime ; ils avaient du reste, en abondance le marbre et la pierre. Et c'est certainement à cette circonstance, à cette facilité d'employer de grands monolithes que sont dues les formes presque exclusivement rectilignes de leur admirable architecture.

Les Romains, au contraire, à côté du marbre et de la pierre, qu'ils prodiguèrent de tous temps, firent une large place aux produits de leur remarquable industrie briquetière, et les constructions en briques dont ils couvrirent la surface de leur immense empire attestent le soin qu'ils apportaient à la fabrication de ces pierres artificielles.

Des monuments en briques, élevé il y a 2000 ans, sont encore debout ; qui donc oserait prétendre que les nôtres auront une pareille durée lorsqu'on voit certains de nos édifices modernes s'émietter après quinze ou vingt ans ?

Avec la décadence de Rome vint, pour la brique, une période de complet oubli ; le moyen âge, jusqu'au xv^e siècle, construisit presque exclusivement en pierres ou en moellons ; à cette époque, la hardiesse des voûtes ogivales et leur légèreté nécessitèrent souvent le retour à des matériaux de petites dimensions, faciles à manier, qui permirent l'exécution de ces pointes, et de ces retombées merveilleuses que nous admirons encore aujourd'hui dans nos cathédrales.

C'est alors que Bruges se faisait remarquer par l'architecture, d'un caractère spécial, de ses maisons et de ses monuments : l'église Saint-Sauveur, la cathédrale et les Halles sont presque complètement en briques.

Anvers, Gand, Ypres, Nicuport, Furnes et bon nombre de nos villes flamandes ont conservé des spécimens de ce que peut produire la brique judicieusement employée ; elles nous montrent ce qu'était alors l'industrie briquetière dans les Pays-Bas.

C'est seulement à l'époque de Louis XII et à la Renaissance que l'on vit, croyons-nous, la brique pénétrer en France : les châ-

¹ Extrait de *l'Industrie moderne*.

teaux de Blois (aile Louis XII), de Fontainebleau, de Saint-Germain furent partiellement construits en briques ; mais cette vogue ne fut pas de longue durée et les formes triomphales du style Louis XIV, les ordonnances rectilignes et sévères du style Louis XVI, ces architectures à grande échelle, la firent bientôt prohiber, du moins pour les monuments.

DANGERS DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Courrier des États-Unis cite un fait qui montre que l'électricité par ses conducteurs peut présenter également de graves dangers.

Deux commencements d'incendie qui auraient pu avoir de désastreuses conséquences ont encore été causés à New-York par des fils électriques mal isolés et très probablement chargés de courants trop puissants.

Le premier de ces incendies a éclaté vers huit heures du matin dans une maison de la trentième rue Ouest, nos 46 à 56, sise justement entre le théâtre Daly et la salle de danse du Haymarket. Comme ces deux établissements étaient en danger, trois alarmes ont été données successivement et de nombreuses pompes sont arrivées aussitôt. Par bonheur les pompiers ont réussi à se rendre maîtres du feu en moins de vingt minutes et les dégâts matériels ne s'élèvent pas à plus de 4000 dollars en tout. Les flammes ont été atteintes avant qu'elles aient pu gagner le théâtre Daly ou le Haymarket. On a tout lieu de croire que le feu avait été mis au toit par des fils électriques.

Le second incendie s'est produit au numéro 749, Broadway, dans les bureaux de *l'American Magazine* et a été causé, sans qu'aucun doute soit possible à cet égard, par des fils de téléphone et de télégraphe tellement chargés qu'ils ont mis le feu au plafond. Un accident du même genre s'était produit dans le même bureau, il y a quelques jours seulement, mais le feu avait été éteint presque aussitôt. Cette fois les dégâts ont été plus considérables, quoique les pompiers soient parvenus très promptement à se rendre maîtres du feu, et les pertes s'élèvent à plus de 5000 dollars.

D'autre part, on sait que les fils électriques ne causent pas seulement que des incendies et qu'ils ont fait récemment plusieurs victimes humaines dans les rues. L'enquête du coroner sur la mort du jeune colporteur Mayer Lheiffer, foudroyé le 15 avril dernier dans East Broadway, par un morceau de fil cassé qui pendait le long d'un poteau de télégraphe, vient de s'ouvrir. Les Compagnies d'éclairage électrique United States et Brush qui, d'ailleurs, déclinent toute responsabilité dans l'accident, étaient représentées à l'enquête par leurs avocats respectifs.

CRÉATION D'UNE SECONDE COMPAGNIE DE GAZ A LYON

MONSIEUR LE MAIRE,

Le 7 juillet 1886, l'Union des Chambres syndicales lyonnaises se faisant l'écho des plaintes unanimes causées par l'exagération du prix du gaz à Lyon, exposait à la municipalité les avantages que retireraient les consommateurs de la création d'une seconde Compagnie du Gaz.

L'Union estimait que cette seconde Société aurait de sérieux éléments de réussite dans la fourniture :

1^o Du Gaz de chauffage et du Gaz industriel qui n'étant pas visés dans les traités de 1853 et de 1855, exclusivement relatifs au gaz d'éclairage, échappent totalement au privilège de la Compagnie actuelle. — La distribution du Gaz de chauffage et du Gaz industriel pourrait être faite dans toute l'étendue de la commune de Lyon.

2^o Du Gaz d'éclairage aux particuliers sur tout le parcours, dans la traversée de la commune de Lyon, des voies nationales et départementales, soit 37 kilomètres.

Ces voies faisant partie du domaine public, leur jouissance n'a pu être exclusivement réservée à la Compagnie actuelle.

Les difficultés que pourrait soulever la création d'une seconde compagnie ne peuvent être bien grandes. En effet, d'une part, tout traité concédant un monopole doit, comme sortant du droit commun, être interprété dans un sens restrictif, et ne donner aux concessionnaires que les droits de prérogatives qui y sont explicitement mentionnées. D'autre part, la légalité d'une canalisation multiple sous les voies nationales et départementales, est depuis longtemps affirmée par la jurisprudence du Conseil d'État, qui déclare inaliénable le domaine public.

L'Union terminait en émettant le vœu que la Municipalité favorisât de tout son pouvoir tout projet réalisant les desiderata exprimés.

Dans une entrevue que vous avez bien voulu accorder au Bureau de l'Union, le 26 novembre 1886 vous nous avez déclaré que l'Administration municipale ne s'opposerait pas, le cas échéant, à la création d'une seconde Compagnie du Gaz.

Nous venons aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous renouveler l'expression de nos desiderata, en vous priant de remarquer qu'une solution modifiant notablement la situation actuelle s'impose de plus en plus.

N'est-il pas intolérable qu'à Lyon, nous soyons condamnés à payer 30 centimes $1/4$ le mètre cube un produit dont le prix de revient est relativement infime, et qui partout ailleurs, est vendu à un prix notablement inférieur.

Depuis plusieurs années, les réclamations se font entendre; la charge qui accable les consommateurs du gaz s'aggrave tous les jours, et cependant aucune amélioration n'est proposée.

Aussi y a-t-il la plus grande nécessité à ce qu'aucun des moyens propres à atténuer cet état de choses ne soit négligé.

Dans cet ordre d'idées la municipalité peut exercer une influence décisive en examinant d'urgence les autorisations de canaliser qui ont été demandées ou qui pourront l'être en vue d'exécuter un projet comme celui que nous avons exposé.

Nous n'entendons patronner aucun plan, ni aucune personnalité, mais nous demandons que toutes facilités soient données par l'Administration à ses divers degrés pour permettre la réalisation du projet qui sera le mieux à même de procurer l'abaissement du prix du gaz.

Nous venons vous prier, Monsieur le Maire, de ne pas vous laisser arrêter par des difficultés plus ou moins spécieuses grossies à plaisir par ceux qui ont intérêt au maintien de la situation que nous subissons.

Une concession nouvelle, renfermée dans les limites que nous avons indiquées ne touche à aucune des prérogatives légalement accordées à la Compagnie actuelle et nous croyons que ni l'administration supérieure, ni les tribunaux ne pourraient formuler des objections sérieuses à sa mise à exécution.

Nous prenons la liberté d'ajouter, Monsieur le Maire, que cette question est une des plus graves et des plus urgentes qui puissent s'imposer aux préoccupations de la municipalité nouvelle, et que le commerce et l'industrie de Lyon ainsi que tous les consommateurs de gaz en général, verraient avec la plus vive satisfaction le Conseil lui donner la priorité dans les délibérations.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire, A. COROMPT.

Le Président, S. GAUSSE.

LE VIADUC DE GARABIT

Vers le milieu du mois dernier ont eu lieu les épreuves par poids mort sur le viaduc de Garabit.

Un train composé de 22 voitures pesant chacune 15 tonnes, remorqué par une locomotive de 75 000 kilogrammes, est resté en station pendant deux heures sur les différentes parties du tablier métallique. Le tassement obtenu avec ce poids énorme de 450 000 kilogrammes a été bien inférieur à celui qu'on avait prévu. On n'a remarqué sur l'arc qu'une flexion de 6 millimètres. Sur les travées horizontales de 50 mètres de portée, les flèches ont varié de 15 à 20 millimètres.

Les épreuves par poids roulant ont été faites il y a trois semaines environ. D'abord un train de 22 wagons pesant chacun 10 tonnes, a traversé le viaduc avec une vitesse de 35 kilomètres à l'heure; le tassement n'a été que de 3 millimètres et demi. Le

même train a passé ensuite avec une vitesse de 50 kilomètres : le tassement n'a pas varié.

Enfin, on a eu soin d'observer et de mesurer à chaque expérience les vibrations latérales du viaduc.

Ces vibrations, dues au choc du piston de la machine à vapeur et au frottement alternatif du plan vertical de la roue contre les rails sont imperceptibles et difficiles à mesurer quand le train passe; ce n'est qu'après le passage, quand tout le tablier oscille librement, qu'on peut apprécier l'amplitude de ces vibrations.

Les observations à la vitesse de 50 kilomètres à l'heure ont donné pour le maximum d'oscillation, au sommet de l'arc, 10 millimètres; dans les autres expériences, on n'avait observé que 4 millimètres.

Détail important : pendant les expériences, aucune pièce n'a été déformée, aucun rivet n'a sauté.

Nous ajouterons, pour compléter ces renseignements, que le poids total du fer de cet immense travail pèse 3000 tonnes et que le tablier, dont la hauteur au-dessus de la Truyère est de 124 mètres, se trouve à une altitude de 835 mètres; enfin, qu'il est construit de manière à pouvoir opposer au vent une résistance de 270 kilogrammes par mètre carré, tandis que les plus fortes tempêtes constatées dans la région ne dépassent pas 150 kilogrammes de pression pour la même surface.

Ce qui donne à cet ouvrage un aspect imposant et grandiose, quoiqu'il soit d'une très grande légèreté, c'est l'arche centrale qui a 177^m,72 d'ouverture sur 124 mètres de hauteur.

Nulle part, en Europe, il n'existe une construction qui puisse lui être comparée, car le viaduc qui passe sur le Duro en Portugal n'a pour hauteur que 75 mètres.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

CONSIDÉRATIONS SUR LA POUSSÉE DES TERRES

ÉTUDE SPÉCIALE DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET DES BARRAGES

Par M. CLAVENAD

Ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des travaux de la ville de Lyon

IV

Le plan de rupture, en supposant que la briquette soit d'une largeur à peu près égale à sa hauteur (fig. 11), sera AC très sensiblement correspondant à $\text{tg } \alpha = 0,92$.

L'effort horizontal perpendiculaire à BC sera 0,22 P, il conduira à un arrachement suivant une ligne BmC, et, en dernier lieu, il y aura cisaillement suivant Am... m étant sur la droite définie par l'équation (b).

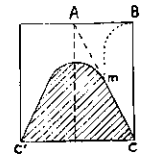


Fig. 11

Ces deux effets successifs s'observent très nettement. Pendant les premiers instants, BC prend du ventre; il est facile de voir une cassure suivant une ligne telle que BmC, et enfin la compression continuant, il y a cisaillement, et le noyau CmC' reste seul intact.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, de rupture par compression, mais bien deux ruptures successives : l'une par arrachement, l'autre par cisaillement.

Les manuels ordinaires ne donnent pas la résistance au cisaillement pour les maçonneries. *A priori* on peut concevoir qu'elle doit être comparable à la résistance à l'arrachement, puisqu'en définitive l'une et l'autre résultent d'une cohésion qui, dans les massifs homogènes, est la même dans toutes les directions.

Des expériences directes sur les briquettes permettent de déterminer cette résistance à la rupture par cisaillement. En supposant par exemple que le point *m* qui appartient à la droite définie par l'équation (b) soit tel que $y = x$.

On a

$$\left(\frac{\gamma}{K P \cos z} - 1\right) \frac{1}{1,92} = 1.$$

K pour le cisaillement est égal à 0,27 (Voir nos tableaux).
P = 60.000 charge de rupture à la compression.

Il en résulte $\varphi = 21,7598$, soit 21 kil. par centimètre carré.

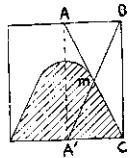


FIG. 12

Si la droite (1) était $x = 1,92$ ou BA' (fig. 12), on aurait $\varphi = 14^k,9$.

Dans bien des cas, cette résistance au cisaillement se rapprochera donc de la résistance à l'arrachement qui est le 1/8^e de la charge de rupture par compression.

		Chaux ordinaire et sable.	Ciment hydraulique.	Vassy de 1 an.	Fonte.
Rupture par arrachement.	kg	9	14	20	13
		Vassy de 15 jours.			
Rupture par compression.	kg.	74	155	114	80

CONCLUSIONS PRATIQUES. — La rupture par compression, telle qu'on l'étudie dans la pratique des laboratoires, n'est en dernière analyse qu'une rupture par arrachement ou par cisaillement.

L'arrachement et le cisaillement sont successifs; en empêchant ce premier effet, il est facile, comme nous le verrons à propos des barrages, d'augmenter la résistance de l'ouvrage dans des proportions considérables. Il suffit, en effet, de le maintenir latéralement par un revêtement de pierres de taille, par exemple, qui s'oppose à l'arrachement et au cisaillement.

C'est en vertu de ce même principe que l'on peut résister à des pressions considérables avec des colonnes en béton coulées dans un moule en bois relativement très léger.

La boîte à sable peut supporter des poids considérables, bien qu'elle ne soit formée que d'un simple cylindre de carton, par exemple, qui n'a d'autre fonction que de résister à la poussée latérale qui n'est en aucun cas considérable, car la cohésion, ou pour mieux dire le frottement des particules de sable, augmente avec la pression.

(A suivre.)

CONSTRUCTION DES PONTS MÉTALLIQUES

L'auteur expose les renseignements qu'il a réunis à l'occasion d'une mission dont il a été chargé dans divers pays de l'Europe centrale et décrit un certain nombre de ponts métalliques récents, tous à poutres droites. Les conclusions sont qu'il est difficile d'établir une comparaison, au point de vue des poids par mètre courant, entre les ponts construits dans des pays différents à cause de la variation des coefficients de travail et de la différence de constitution des ouvrages; d'ailleurs le mode d'assemblage, la réalisation de certaines idées théoriques et le degré de hardiesse des pièces accessoires jouent un rôle important dans les poids. Toutefois on doit admettre que les différents types construits en France et à l'étranger depuis une quinzaine d'années, s'ils étaient exécutés dans les mêmes conditions, ne donneraient pas lieu à de bien grandes différences dans les quantités de matières employées.

Il convient, toutefois, de faire exception pour les travées indépendantes et les pontres à semelle supérieure polygonale employées en Allemagne, en Hollande et en Autriche, qui permettent de réaliser d'importantes économies pour les grandes portées en ré-

duisant la longueur des diagonales dans les parties où ces pièces travaillent le plus.

L'auteur fait remarquer qu'il ne faut pas toujours viser sans distinction à la réduction absolue des poids, parce que les dispositions adoptées à cet effet peuvent entraîner quelquefois une complication qui réagit désavantageusement sur le prix.

Somme toute, l'auteur pense que la comparaison faite entre les types de ponts construits en France et à l'étranger n'établit entre les uns et les autres ni supériorité, ni infériorité marquées.

Le mémoire est accompagné de quatre notes: l'une sur le renversement des efforts dans les poutres à verticales et à diagonales, la seconde sur l'usage de l'acier dans les ponts, la troisième sur les essais de résistance exécutés sur les matériaux d'un pont métallique à treillis construit en 1846 à Spandau et démolé en 1883, essais qui ont démontré que la qualité de ces matériaux n'avait été altérée en rien par un travail de trente-sept ans; enfin, la quatrième note est relative à l'enquête faite en 1883, par l'Union des chemins de fer allemands, sur les coefficients admis pour le travail du métal par les différentes administrations pour les ouvrages d'art des chemins de fer secondaires où la vitesse de marche relativement faible peut justifier une réduction du coefficient de sécurité.

Des réponses qui ont été faites à cette question, on peut conclure que le travail demandé au fer dans ces conditions va en Allemagne de 7 kil. 50 à 9 kil. et même 9 kil. 50, et en Autriche de 8 à 9 kil.

(Annales des ponts et chaussées.)

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les fossés d'enceinte. — Les députés du Rhône viennent de faire de nouvelles démarches auprès de la direction du génie, au ministère de la guerre, pour activer le comblement des fossés d'enceinte et pour obtenir une solution à la question des forts de la rive droite de la Saône.

En ce qui regarde les fossés de la rive gauche, le général Mensier vient d'ouvrir un crédit de 30 000 francs spécialement destiné au comblement des fossés des forts de Villeurbanne et Lamotte. Pour les fossés de la Vitriolerie, au sujet desquels MM. Burdeau, Lagrange et Jacquier avaient été saisis de réclamations émanant des populations intéressées, le comblement en avait été ajourné par cette considération que l'eau de ces fossés étant en communication avec le Rhône, ne serait stagnante, ni par conséquent dangereuse pour la santé publique. Les honorables députés ont contesté vivement cette objection, et, sur leur demande, une enquête nouvelle va être faite.

Ils ont emporté de leur visite l'espérance que les travaux seront commencés dans un court délai et terminés en fin d'exercice.

Pour les forts de la rive droite, il ne paraît pas probable que le comité des fortifications consente à les laisser déclasser. La configuration du terrain en avant ne permettrait guère, paraît-il, de reporter plus loin l'enceinte indispensable pour la défense de Lyon; mais le ministère de la guerre vient de faire mettre à l'étude un projet tendant à restreindre considérablement la zone des servitudes, qui se bornerait désormais à peu près aux terrains militaires proprement dits.

Cette solution paraît de nature à donner satisfaction à une grande partie des intérêts engagés.

Découverte d'un sarcophage. — On rapporte qu'hier matin, vers dix heures, des ouvriers occupés à remédier à une fuite de gaz existant à l'encoignure des rues Fromagerie, Saint-Pierre et Pléney, se sont trouvés subitement en face d'un tombeau en pierre, occupant, par rapport à la tranchée, une position transversale.

C'est à environ 1^m,50 du sol que reposait le cercueil, qui mesurait environ 2 mètres.

Il nous a été permis de voir en quel état se trouvait le corps qu'il renfermait.

Le squelette était dans un état de conservation remarquable : la tête reposait sur un oreiller de pierre et était maintenue par deux autres blocs d'une grosseur considérable.

Il y a lieu de supposer qu'on se trouve en face d'un sépulchre remontant à l'époque de l'occupation romaine.

Un nouvel Hôtel des Postes et des Télégraphes, à Lyon. — Il est question d'un emplacement nouveau pour la construction de notre nouvel Hôtel des Postes et Télégraphes : c'est l'îlot formé par les rues Gentil, de l'Hôtel-de-Ville, des Forces et de la Gerbe, comprenant une surface de 1200 mètres carrés environ. Les maisons à exproprier sont anciennes et ne représentent pas une grande valeur.

Admirablement situé, avec des dégagements assurés par les quatre rues sus-nommées, on ne peut trouver une meilleure position.

Ce nouvel emplacement mérite de fixer l'attention de nos édiles.

Enquêtes. — Une enquête est ouverte à partir du 3 juillet 1888, sur le projet : 1° de déterminer les alignements et le nivellement de la nouvelle rue à ouvrir pour raccorder les rues de la Vitriolerie et Dumoulin, entre les rues de Marseille et Croix-Jordan, en donnant à cette voie publique une largeur de 17 mètres ; 2° d'obtenir, pour la ville de Lyon, l'autorisation d'acquérir les immeubles compris dans le projet.

Une enquête est ouverte à partir du 9 juillet 1888, sur le projet : 1° de classement, dans la vicinalité ordinaire, du boulevard de l'Artillerie D, F, G, et du chemin F, H, reliant ce boulevard au chemin vicinal ordinaire n° 14, de Gerland ; ces deux voies appartenant à l'État ; 2° de déclassement du chemin vicinal ordinaire n° 67, de Montagny ; 3° d'aliénation de ces parties de chemin au profit de l'artillerie de Lyon en échange des deux chemins D, F, G et F, H, à classer dans la vicinalité ordinaire.

REVUE FINANCIÈRE

Dans notre dernière revue nous disions que les premières paroles du nouvel empereur d'Allemagne ne pouvaient être que pacifiques. L'événement est venu confirmer notre attente. Il est probable qu'à l'ouverture du parlement allemand, ce soir, nous nous trouverons en présence des mêmes déclarations. Il y a longtemps que nous n'avions assisté à des bourses aussi brillantes. On aurait pu se croire revenu aux bourses antérieures à 1852. L'élan imprimé à certains valeurs, notamment aux fonds étrangers, a été des plus vifs.

La Bourse de Berlin, qui est restée fermée jusqu'à mardi, a ratifié la hausse des bourses étrangères et de la bourse de Paris. Tout est venu accélérer le mouvement de hausse. Les recettes des six grandes compagnies de chemin de fer sont en augmentation de 685,000 francs sur la semaine correspondante de 1887. La moins-value qui existait depuis le commencement de l'année se trouve enfin remplacée par une augmentation de 60,000 fr.

Nous arrivons à la fin du mois et il faut reconnaître que la spéculation à la hausse ne trouve pas devant elle de préoccupations graves. Il est donc probable que la liquidation se fera encore cette fois-ci au profit des acheteurs. La bonne tenue des fonds étrangers est venue sortir de sa torpeur le marché des institutions de crédit. La Banque de Paris est très ferme à 777.50. Ferme la Générale à 455. D'après le bilan au 31 mai qui vient d'être publié les bénéfices réalisés se sont élevés tous frais, généraux déduits, à la somme de 1,501,000 francs. L'abondance d'argent fait toujours rechercher comme placement les obligations de chemins de fer. Nous nous demandons pourquoi les obligations des chemins de fer économiques ne sont encore qu'à 357.58, jouissant des mêmes garanties que les grandes compagnies.

Nous n'avons plus aujourd'hui qu'à constater le succès de l'émission des valeurs à lots de Panama. C'est une entreprise nationale à laquelle tout le monde en France doit apporter son obole.

Voici les derniers cours auxquels nous laissons les principales valeurs. Le 30/0 à 82.87 regagnant une partie de son coupon Le Hongrois en grande avance à 83 1/8 ; l'Italien à 98.85 ; l'Intérieure 72 11/16 ; le Suez 2170 ; le Foncier 1452 ; le Panama 315 ; le Rio 481.25.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Société Française, 22, place Vendôme, donne gratuitement à sa clientèle les renseignements sur toutes les valeurs. Elle se charge également de toutes les négociations, souscriptions, échanges et libérations de titres.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Exhaussement d'un mur, 112, rue Bossuet. M. Delacour, propr., y demeurant. — Mur de clôture, rue Montgolfier. M. Laffay, propr., même rue, 6. — Maison, rue Duguésclin. 69. M. Parot, propr., rue Vendôme, 57. — Maison sur cour, rue Montgolfier entre les rues Garibaldi et Tête-d'Or. M^{lle} Grivel, propr., rue Tête-d'Or, 27, par M. Charvet, arch., même rue, 28. — Maison, rue de Marseille, 39. M. Poyet, propr., par M. Laureçon, arch., place du Pont. — Mur de clôture, 17, rue Charlemagne. M^{me} veuve Formai, propr., par M. Lelarge, entrepr., rue des Remparts d'Ainay, 28. — Maison, angle nord-ouest des rues Tronchet et Garibaldi. M. Leboeuf, propr., par MM. Andrieux frères, entrepr., rue Charpenay, 6. — Démolition et reconstruction d'une maison, 57, rue de Bourgogne. M. Bachelard. — Maison et mur de clôture, rue de Crillon et en retour sur le boulevard du Nord et la rue Tronchet. M. Rousseau, propr., boulevard des Brotteaux, 38. — Maison, rue de la Buire. M^{me} veuve Rey, propr., par MM. Gauthier et Sibut, arch., 24, rue Centrale. — Mur de clôture, angle nord-ouest des rues Chevreuil et de Marseille. M. Clérino, propr., quai de la Charité, 26. — Maison, rue Jean-Baptiste-Say, côté sud, entre la montée de la Grande-Côte et la rue Pouteau. M. Nann, rue de Marseille, 4, par M. Thoubillon, arch., rue de la République. — Maison, 94, rue Garibaldi. M. Lafond, propr., rue Cuvier, 96.

BANLIEUE

Mur de clôture, c. Lafayette, 236. M. Guinot, propr., y demeurant. — Bâtiment, chemin de Saint-Gervais. M. Baud, propr. y demeurant, par M. Nann, entrepr., rue de Marseille, 73. — Bâtiment, chemin de Ronde du tort Lamotte. M. Condat aîné, propr., Grande rue de la Guillotière, 220. — Maison, chemin de la Croix-Barret. M. Bouillon, propr., route de Vienne, 94. — Mur de clôture, chemin de Saint-Isidore, M^{me} veuve Dutel, propr., y demeurant, par M. Belbœuf, maître-maçon, rue Charlet, 63. — Mur de clôture, chemin de Combe-Blanche. M. Charvériat, propr., rue Gasparin, 29, par M. Canque, entrepr., route de Grenoble, 133. — Maison, cours Lafayette à l'angle de l'avenue de Saxe. M. Dubouis, propr., par M. Rivière, arch., rue de la Barre, 10. — Maison, rue Charlet, à l'angle de la rue David. M. Billon-Galand, propr., rue Moncey, par M. Comte, arch., cours Gambetta, 1. — Maison, rue des Chevaucheurs à l'angle de la rue Trouvée. M. Chambareteau, propr., et maître-maçon, chemin de la Demi-Lune, 139.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

A LYON

2^e ARRONDISSEMENT. — Rue Grenette, 28. Démolitions et constructions. Prop., M. Mouvenoux, pharmacien ; arch., M. Pascalon, 14, rue de la Bourse ; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban ; charp., M. Débat, rue Bellecombe, 55. Fondations. — Rue de la Barre, angle du quai de l'Hôpital. Hospices civils de Lyon. Démolitions, entrepr., MM. Taton frères, cours Gambetta, 72. — Place Perrache. Monument de la République. Prop., la Ville de Lyon ; arch., M. Blavette, à Paris ; entrepr., M. Day, 17, quai de la Guillotière. Fouilles. — Cours Bayard. Asile de nuit. Prop., la Ville ; arch., M. Cumin, 9, rue de Condé ; entrepr., MM. Fauingues frères, 39, rue des Remparts d'Ainay ; charp., M. Mugnier, à la Demi-Lune. Au 1^{er} plancher. — Rue du Plat, angle de la rue Sala. Bâtiment. Prop., M. Cabestan, 88, rue de l'Hôtel-de-Ville ; arch., MM. Groboz et Ribollet, 65, rue de la République ; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban. Fondations.

3^e ARRONDISSEMENT. — Angle de la rue Moncey et du boulevard des Casernes. Bâtiment. Prop. et entrepr., M. Chaussamy, 1, rue Bossuet ; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Mansardes. — Rue de Chartres, 123. Maison. Prop. M. Caron ; arch., M. Guillotel, 77, cours Lafayette ; entrepr., M. Paurichon, 283, cours Lafayette-prolongé. Fouilles. — Rue Servient, 4. Maison. Prop., M. Richard, 6, rue de Marseille ; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Mansardes. — Rue Servient, 6. Maison. Prop., et entrepr. MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers ; arch. M. Moreau, 5, rue Servient. Aux Mansardes. — Rue Servient, 8. Prop., et arch., M. Moreau, 5, rue Servient ; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Mansardes. — Angle des rues Chevreuil et de Marseille. Maison. Prop., M. Bourne ; arch., M. Moreau, 5, rue Servient, entrepr., M. Parot, 57, rue de Vendôme. Au 3^e plancher. — Côté gauche du cours Gambetta, anciennement 101. Maison. Prop., M. Coquet, arch., MM. Groboz et Ribollet, 65, rue de la République ; maître-charpentier, M. Henry, 44, rue Jacquard. Aux Mansardes. — Rue de la Lône, entre les rues des Asperges et Saint-Jérôme. Trois maisons. Prop., Société civile des logements économiques ; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché ; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Au 2^e plancher. — Rue de la Rize, 31. Prop., Société civile des logements économiques ; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché ; entr., M. Duchez, 15, boulevard des Casernes. Au 1^{er} plancher. — Rue Chevreuil, 57. Bâtiment. Prop., M. Baronnat. Couvert. — Rue de Vaudrey, nord-ouest de la rue de Vendôme. Bâtiment. Prop. et entrepr., M. Chaize, 138, rue Bugeaud ; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. 5^e plancher. — Rue Chapponnay, 66. Bâtiment. Prop., M. Fillon ; arch., M. Rippert, 1, rue Bossuet, entrepr., M. Cartet, 95, rue de Vauban. Couvert. — Rue Paul-Hert, 93. Maison Prop., M. Billiez ; arch., M. Fanton, 15, place Morand ; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta ; charp., M. Despeyroux, 282, rue de Vendôme. Au 1^{er} plancher. — Cours Gambetta, 84. Maison. Prop. et entrepr., M. Achard ; arch., M. Guillotel, 77, cours Lafayette, fournisseur de la pierre planche, M. Lalive ; charp., M. Hellier, 211, rue Boileau. Au 2^e plancher. — Rue de la Méditerranée et quai de la Vitriolerie. Cons-

truction. Propr., M. Gille; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin. Fondations. — *Rue de la Thibaudière, angle de la rue d'Avignon.* Construction. Propr., M. Dangleant; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Ducelier, 15, rue des Culattes. Plancher des caves. — *Rue de Marseille, 75.* Construction. Propr., M. Juthier, arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Buchenaud, 51, rue Masséna. Fouilles. — *Rue de Vendôme, 243.* Construction. Propr., M. Rémy; arch., M. Berger, 20, rue des Remparts; entrepr., M. Montel, 11 et 13, cours Vitton. Plancher des caves. — *Angle des rues de Bonnel et Créqui.* Construction. Propr., M. Biolay; arch., M. Fanton, 15, place Morand; maître-maçon, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté, Fouilles.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Saint-Denis, 11.* Ecole Saint-Denis. Propr., une Société civile; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., M. Martinaud, Grand-Rue de la Croix-Rousse. Construction. Propr., M. De Champs, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chaussée. — *Rue de Vendôme 98 et rue Bossuet, 7.* Maison. Propr., la Société des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui; charp., M. Colliat, 31, rue de la Villette. Mansardes. — *Rue Bossuet, 8.* Maison. Propr., Mme Gayetti; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 31, rue de Vauban. Au 5^e plancher. — *Rue Duquesne, angle de la rue Malesherbes.* Deux maisons. Propr., M. Clermont père; arch., M. Clermont fils, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 15, rue de la Part-Dieu. Au 1^{er} étage. — *Angle de la rue Duquesne et du boulevard du Nord.* Maison. Propr., M. Aubert; arch., M. Rognat, 179, avenue de Saxe; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui; charp., M. Moulin, 50, rue Tronchet. Au Couvert. — *Cours Lafayette, entre la rue Pierre-Corneille et l'avenue de Saxe.* Maison. Propr. et entrepr., M. Day; arch., M. Porte, 18, rue Mulet. Au 2^e plancher. — *Angle des rues Montgolfier et boulevard du Nord.* Construction. Propr., M. Lepine; maître-maçon, M. Faure, route de Crémieux; charp., M. Fons, route de Genas. Rez-de-chaussée.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Quai Pierre-Seize.* Trois maisons. Propr., ancienne Compagnie des Dombes; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. 1^{er} plancher.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Angle de la rue Robert et rue Ney.* Groupe de maisons. Propr. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chaussée. — *Rue de Vendôme 98 et rue Bossuet, 7.* Maison. Propr., la Société des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui; charp., M. Colliat, 31, rue de la Villette. Mansardes. — *Rue Bossuet, 8.* Maison. Propr., Mme Gayetti; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 31, rue de Vauban. Au 5^e plancher. — *Rue Duquesne, angle de la rue Malesherbes.* Deux maisons. Propr., M. Clermont père; arch., M. Clermont fils, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 15, rue de la Part-Dieu. Au 1^{er} étage. — *Angle de la rue Duquesne et du boulevard du Nord.* Maison. Propr., M. Aubert; arch., M. Rognat, 179, avenue de Saxe; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui; charp., M. Moulin, 50, rue Tronchet. Au Couvert. — *Cours Lafayette, entre la rue Pierre-Corneille et l'avenue de Saxe.* Maison. Propr. et entrepr., M. Day; arch., M. Porte, 18, rue Mulet. Au 2^e plancher. — *Angle des rues Montgolfier et boulevard du Nord.* Construction. Propr., M. Lepine; maître-maçon, M. Faure, route de Crémieux; charp., M. Fons, route de Genas. Rez-de-chaussée.

Ponts Morand et Lafayette. — Les deux compagnies de Fives-Lille et du Creuzot sont associées pour la construction des ponts Morand et Lafayette. M. Mortier est chargé par ces deux compagnies des travaux de maçonnerie. Fondations à l'air comprimé des piles.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ville de Lyon. — Par décision en date du 1^{er} mai 1888, M. le Préfet du Rhône a approuvé les soumissions souscrites par : 1^{er} M. Janot, menuisier, rue de Ceillon, 42, pour fourniture en 1888, de boîtes de scrutin supplémentaires et réparations de celles actuelles en mauvais état. Eval., 1.000 fr.; 2^e M. Bourdin, tapissier, place Bellecour, 4, pour fourniture en location, transport et installation du mobilier nécessaire en 1888 aux bureaux de vote. Eval., 1.200 fr.; 3^e MM. Chatelus frères, lampistes, place Bellecour, 3, pour fourniture en location, transport et installation des appareils d'éclairage nécessaire en 1888 aux bureaux de vote. Eval., 1.200 fr.

— Un décret de M. le Président de la République, en date du 23 mai 1888, a approuvé la soumission présentée par le sieur Frédon, en vue des travaux de sondage du pont du Mill, sur le Rhône.

— Par décision du 25 mai 1888, M. le Préfet du Rhône a approuvé la convention relative à l'établissement de bascules automatiques sur la voie publique, pour une durée de 3 ans, ladite convention intervenue entre la ville et la société des bascules automatiques.

Rhône. — *Le 14 juin.* — Mairie de Brullioles. Construction du clocher. Mont., 15.313 fr. 93. M. Blaise Gnomette, à Collonges, adjud., à 10 fr. p. 100.

Rhône. — *Le 21 juin.* — Mairie de Lyon. Pont du Midi sur la Saône. Réfection du système de suspension et du tablier. M. Arnodin, à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), adjud. au prix du devis.

Rhône. — *Le 21 juin.* — Mairie de Lyon. Pont de la Gare. M. Nigoul, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 34, Lyon, adjud., à 9 fr. p. 100.

Alpes-Maritimes. — *Le 10 juin.* — Mairie de Gagny. Réparations à l'église et au presbytère (1 lot). Mont., 6.100 fr. M. Jacques Tranquillini, 41, rue Pairolière, à Nice, adjud., à 18 fr. p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Date non encore fixée.* — Hôtel de Ville de Lyon. Pavage des rues. — 1^{er} lot. Rues des Marronniers, Palais-Grillet et Tupin, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Mercière. Pavés d'échantillon. Mont., 28.000 fr. — 2^e lot. Rue de Marseille, entre la rue de la Vitriolerie et l'avenue des Ponts, la rue Basse-du-Port-au-Bois. Pavés d'échantillon. Mont., 83.200 fr. — 3^e lot. Rue de Belfort, entre la place de ce nom et la rue d'Austerlitz. Pavés d'échantillon. Mont., 19.500 fr. — 4^e lot. Rue de Paris. Pavés d'échantillon. Mont., 45.300 fr. — 5^e lot. Rue Montgolfier, entre le quai de l'Est et l'avenue de Noailles; la rue de Vendôme au droit de la place des Hospices. Mont., 23.800 fr.

Ce crédit est réservé et devra faire l'objet de nouvelles propositions pour lesquelles on devra comprendre la rue Tronchet.

Rhône. — *Date non encore fixée.* — Hôtel de Ville de Lyon. Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Rues Savy, Poivre, de l'Abbaye-d'Ainay, des Remparts-d'Ainay, Adélaïde-Perrin et place d'Ainay. Mont., 28.460 fr. — 2^e lot. Rue Montebello, place de la Victoire, rue Villeroi, entre les rues Marignan et Noncey. Mont., 30.200 fr. — 3^e lot.

Rue Dumont et Grande rue de Cuire, entre les rues Saint-Denis et Dumont. Mont., 29.000 fr. — 4^e lot. Rue de la Claire et Laporte, entre les rues de Paris et de Bourgogne. Mont., 19.300 fr. — 5^e lot. Rues Godefroy et Malesherbes, entre la place Morand et la rue Duquesne. Mont., 43.100 fr.

Rhône. — *Mardi 10 juillet, 1 h.* — Administration civile des hospices de Lyon. Une parcelle de terrain de 314 m. 42, de la masse n° 32, rue Fénélon, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme. Mise à prix, 31.442 fr. soit 100 fr. le mètre.

Renseignements à l'administration des hospices de Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu.

Alpes-Maritimes. — *Jeudi 12 juillet, 2 h.* — Mairie de Nice. Artillerie. Construction d'une salle d'armes au dépôt du matériel de Riquier, à Nice. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 42.139 fr. 70. Caut., 4.210 fr. Dép., 1.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la direction d'artillerie, rue du Pailion, 1, à Nice.

Côte-d'Or. — *Mardi 18 juillet.* — Mairie de Dijon Démolition et vente de matériaux. Mont., 3.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Côtes-du-Nord. — *Jeudi 12 juillet, 1 h.* — Sous-préfecture de Dinan. Construction du presbytère de Saint-Maudez. Mont., 41.121 fr. 74. A val., 720 fr. 02. Total, 41.841 fr. 76.

Renseignements à la mairie de Saint-Maudez et au cabinet de M. Jousseume, architecte à Dinan.

Dordogne. — *Jeudi 12 juillet, 2 h.* — Préfecture. Lignes de Nontron à Sarlat. Section de Nontron à Thiviers. Construction de onze maisons de garde. Mont., 78.049 fr. 19. A val., 8.350 fr. 81. Tot., 85.030 fr. Caut. prov., 1.500 fr. Dép., 2.500 fr.

Renseignements : 1^{er} Dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^e dans les bureaux de M. Le Grain, ingénieur ordinaire, à Périgueux.

Eure. — *Lundi 16 juillet, 9 h.* — Mairie de Bernay. Travaux d'écoles. — 1^{er} Construction d'une école communale de filles rue de Morsan. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements et maçonnerie. Mont., 10.491 fr. 06. — 2^e lot. Gros fers et fonte. Mont., 1.772 fr. 58. — 3^e lot. Charpente. Mont., 3.733 fr. 42. — 4^e lot. Couverture et zinguerie. Mont., 1.965 fr. 22. — 5^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Mont., 5.795 fr. 30. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 1.290 fr. 39. — 7^e lot. Gaz et fumisterie. Mont., 471 fr. 20.

Tot., 31.519 fr. 17. — 2^e Agrandissement des classes de l'école des filles avec dortoir rue de la Concorde. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements et maçonnerie. Mont., 6.556 fr. 71. — 2^e lot. Gros fers et fonte. Mont., 745 fr. 41. — 3^e lot. Charpente. Mont., 2.932 fr. 98. — 4^e lot. Couverture et zinguerie. Mont., 1.515 fr. 22. — 5^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Mont., 2.633 fr. 09. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 533 fr. 17. — 7^e lot. Ameublement des classes des deux écoles. Mont., 3.403 fr. Tot., 48.339 fr. 53.

Renseignements à la mairie.

Hérault. — *Dimanche 8 juillet, midi.* — Mairie de Brenas. Construction d'une école communale pour les deux sexes. Mont., 1.800 fr. Caut., 90 fr.

Renseignements à la mairie.

Indre. — *Lundi 16 juillet, 2 h.* — Mairie de Châteauroux. Construction d'une salle de gymnastique et de divers travaux à exécuter tant dans les cours que dans les bâtiments du lycée national. Mont., 23.336 fr. 52. A val., 1.175 fr. 45.

Renseignements à la mairie.

Indre-et-Loire. — *Lundi 16 juillet, 2 h.* — Mairie de Châteauroux. Construction d'une salle de gymnastique et de divers travaux à exécuter tant dans les cours que dans les bâtiments du lycée national. Mont., 23.336 fr. 52. A val., 1.175 fr. 45.

Renseignements à la mairie.

Isère. — *Samedi 7 juillet, 2 h. 1/2.* — Sous-préfecture de Vienne. Construction d'une école de garçons à Saint-Alban-de-Roche. Mont., 22.432 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — *Vendredi 13 juillet.* — Préfecture. Travaux de chemins vicinaux et d'intérêt commun (5 lots).

Renseignements à la préfecture.

Jura. — *Jeudi 5 juillet, 2 h.* — Préfecture. Travaux hydrauliques. — 1^{er} lot. Exhaussement de la digue de la rive droite de la Vieille-Bivière et de la Cuisance, sur 999 m. 68. Mont., 1.049 fr. 71. A val., 150 fr. 29. — 2^e lot. Exhaussement et prolongement de la digue insubmersible de la rive gauche de la Loue sur 793 m. Mont., 3.401 fr. 34. A val., 498 fr. 65.

Renseignements à la préfecture.

Jura. — *Jeudi 12 juillet, 2 h.* — Préfecture. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Bourcia. Construction de fontaines. Mont., 14.061 fr. 23. — 2^e lot. Château-Chalon. Construction d'un abreuvoir. Mont., 2.803 fr. 67. — 3^e lot. Les Répôts. Achèvement de la maison d'école. Mont., 1.801 fr. 84. — 4^e lot. Saint-Amour. Construction d'un mur de clôture au jardin de la Charité. Mont., 1.620 fr. 16. — 5^e lot. Arinthod. Construction d'une conduite d'eau. Mont., 1.142 fr. 07.

Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — *Date non encore fixée.* — Mairie de Champagnole. Construction d'une remise de pompe à incendie d'un bureau d'octroi et d'un logement du receveur de la halle. Mont., 7.500 fr. A val., 101 fr. 42. Caut., 1/20^e.

Renseignements à la mairie.

Loire. — *Dimanche 9 juillet, 10 h.* — Presbytère de Talaudière. Restauration de l'église. Mont., 13.799 fr. 81.

Renseignements au presbytère et chez M. Bourbon.

Loire-Inférieure. — *Mardi 17 juillet, 1 h.* — Mairie de Marville. Reconstruction d'une église. Mont., 50.490 fr.

Renseignements au presbytère.

Lot-et-Garonne. — *Mercredi 11 juillet, 2 h.* — Préfecture. Chemin de fer de Marmande à Angoulême. Construction de tabliers métalliques et barrières roulantes métalliques. — Construction des tabliers métalliques. Mont., 55.570 fr. 05. — Construction de barrières roulantes métalliques. Mont., 48.223 fr. 80. — Construction des garde-corps métalliques. Mont., 1.956 fr. 08. A val., 7.392 fr. 57. Tot., 83.147 fr. 59.

Caut., 3.000 fr.

Renseignements : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^e dans les bureaux de M. Guibert, ingénieur ordinaire, à Bordeaux, passage Kléber, 24.

Pas-de-Calais. — *Vendredi 16 juillet.* — Préfecture. Construction d'un bateau-porte pour la ferme de Radoub. Mont., 150.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Puy-de-Dôme. — *Lundi 9 juillet, 2 h.* — Préfecture. Travaux à l'hospice Sainte-Elisabeth. — 1^{er} lot. Volets. Mur de soutènement avec voûte au-dessus. Mont., 7.707 fr. 88. — 2^e lot. Portail, clôture, buanderie, lavoir. Mont., 9.385 fr.

Renseignements à la préfecture (4^e division).

Seine-Inférieure. — *Jeudi 12 juillet, 2 h.* — Préfecture. Dérasement de l'épave du navire « Roméo ». Mont., 88.000 fr. A val., 12.000 fr. Total, 100.000 fr. Caut., 5.000 fr.

Renseignements : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (3^e division); 2^e dans les bureaux de M. Belleville, ingénieur ordinaire, rue Fontenelle, n° 28, à Rouen.

Saône (Haute-). — *Jeudi 12 juillet, 2 h.* — Préfecture. Route nationale n° 67. —

1° Elargissement du pont de Gray sur la Saône. Elargissement du pont. Mont., 119.712 fr. 86. A val., 18.287 fr. 14. Total, 138.000 fr. Caut. prov., 1.000 fr. Déf., 4.000 fr. — Reconstruction de l'arche marinière (maçonnerie). Mont., 7.708 fr. 89. A val., 2.291 fr. 11. Total, 10.000 fr. Caut. déf., 300 fr. — 2° Rectification entre Bonboillon et Cult, sur 3.962 m. Mont., 63.744 fr. 10. A val., 6.255 fr. 70. Tot., 70.000 fr. Caut. prov., 500 fr. Déf., 1.500 fr.

Renseignements : 1° dans les bureaux de la préfecture (2° division, 2° bureau); 2° dans les bureaux de M. Charbonnel, ingénieur ordinaire, rue des Remparts, 16, à Gray.

Saône-et-Loire. — Lundi 9 juillet, 1 h. — Sous-préfecture de Louhans. Travaux d'écoles. Restauration et agrandissement de l'école de garçons, 15.085 fr. 16. — Fourniture du mobilier scolaire, 1.242 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 15 juillet, 1 h. — Mairie de Marsilly. Construction d'une maison d'école. Mont., 22.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 14 juillet. — Sous-préfet re d'Albertville. Alimentation d'eau à Albertville. Mont., 10.000 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Seine-et-Marne. — Samedi 7 juillet, 1 h. — Sous-préfecture de Meaux. Chemins de grande communication. — 1° lot. Chemin n° 5. Rechargement de la chaussée entre les points de bornage 4 k. et 4 k. 400. Mont., 2.359 fr. 50. A val., 640 fr. 50. Caut., 75 fr. — 2° lot. Chemin n° 17. Rechargement de la chaussée entre les points de bornage 18 k. 4 et 18 k. 6; 19 k. 5 et 20 k. 4. Mont., 4.234 fr. 30. A val., 865 fr. 70. Caut., 140 fr. — 3° lot. Chemin n° 38. Réfection de la chaussée entre les points de bornage 7 k. 850 et 5 k. 200. Mont., 3.091 fr. 40. A val., 1.905 fr. 60. Caut., 100 fr. — 4° lot. Même chemin. Rechargement de la chaussée entre les points de bornage 7 k. 300 et 7 k. 570. Mont., 2.233 fr. 10. A val., 566 fr. 90. Caut., 70 fr. — 5° lot. Même chemin. Réfection de la chaussée entre les points de bornage 11 k. 500 et 12 k. 100. Mont., 4.959 fr. A val., 4.341 fr. Caut., 165 fr. — 6° lot. Chemin n° 41. Réfection de la chaussée entre les points de bornage 2 k. 800 et 3 k. 150. Mont., 1.755 fr. A val., 1.045 fr. Caut., 55 fr. — 7° lot. Même chemin. Rechargement de la chaussée entre les points de bornage 8 k. 790 et 9 k. 960. Mont., 6.320 fr. A val., 1.280 fr. Caut., 210 fr. — 8° lot. Chemin n° 84. Convertissement de pavage en empiècement et établissement de trottoirs dans la traverse de Villeparisis, entre les points de bornage 9 k. 500 et 9 k. 825. Mont., 6.163 fr. A val., 837 fr. Caut., 205 fr. — 9° lot. Chemin n° 127. Réfection de la chaussée entre les points de bornage 0 k. 200 et 0 k. 500. Mont., 3.616 fr. 80. A val., 883 fr. 20. Caut., 120 fr. — 10° lot. Chemin n° 127. Annexe. Rechargement de la chaussée entre les points de bornage 0 k. et 0 k. 500. Mont., 2.886 fr. 60. A val., 913 fr. 40. Caut., 95 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Seine-et-Marne. — Samedi 7 juillet, 2 h. — Sous-préfecture de Provins. Chemins vicinaux. — 1° lot. Chemin n° 49. Rechargement de la chaussée entre les points de bornage 32 k. 750 et 33 k. 150. Mont., 2.956 A val., 144 fr. Caut., 95 fr. — 2° lot. Chemin n. 75. Rechargement de la chaussée entre les points de bornage 16 k. 5 et 17 k. 7. Mont., 8.145 fr. 20. A val., 354 fr. 80. Caut., 210 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Var. — Jeudi 5 juillet, 10 h. — Mairie d'Hyères. Travaux d'entretien de grosses réparations et travaux neufs. Voirie urbaine et rurale. Mont., 3.000 fr. Caut., 100 fr. — Bâtiments communaux. Mont., 3.000 fr. Caut., 50 fr. — Charpente et menuiserie. Mont., 1.500 fr. Caut., 50 fr. — Ouvrages métalliques. Mont., 500 fr. Caut., 20 fr. — Peinture, vitrerie et tenture. Mont., 500 fr. Caut., 20 fr. — Ferblanterie, plomberie et zinguerie. Mont., 500 fr. Caut., 20 fr.

Renseignements à la mairie et aux bureaux de M. le directeur des travaux de la ville.

Yonne. — Lundi 30 juillet. — Préfecture. Travaux de distribution d'eau. — 1° lot. Conduite d'amènée et réservoir. Mont., 152.702 fr. 97. — 2° lot. Distribution en ville, 58.329 fr. 18.

Renseignements à la préfecture.

Algérie. — Dernier délai, 30 septembre — Mairie d'Orléanville. Concession pour 30 ans, de l'éclairage électrique de la ville et de son alimentation en eau potable, moyennant une subvention à déterminer.

Renseignements à la mairie.

Oran. — Avis. Préfecture. Le préfet du département d'Oran, chevalier de la Légion d'honneur, porte à la connaissance du public que, dans sa séance du 18 avril dernier, le Conseil général a décidé qu'il recevra et examinera, au cours de la session d'octobre prochain, tous les projets qui lui seront présentés en vue de l'établissement de chemins de fer routiers à traction mécanique ou de chemins de fer à voie étroite : 1° d'Oran aux Andalouses; 2° de Tlemcen à Beni-Saf, par Raschgoun; 3° de Thizi à Bel-Abbès; 4° de Mascara à Fortassa, par Palikao.

Renseignements à la préfecture.

Fournitures

MINISTÈRE DE LA MARINE

Rochefort, 5 juillet. — Cuivre rouge en planches minces et cuivre laiton en barres, par voie de transformation.

Cahier des charges au bureau du commissaire aux approvisionnements.

Rochefort, 12 juillet. — 22.659 kil. tôles d'acier par transformation.

Guérigny (pour la Chaussade), 2 août. — 1.680.000 kil. de fontes de fer brutes, neuves, françaises, au bois d'affinage, en plaquettes, pour fer de 1° qualité, en 4 lots de 420.000 kil. chacun. Caut. prov., 3.000 fr. pour chaque lot de 420.000 kil. — 440.000 k. de fontes de fer, brutes, neuves, françaises, d'affinage, en plaquettes, pour fers de 1° qualité, en 2 lots de 220.000 kil. chacun. Caut. prov., 1.870 fr. pour chaque lot de 220.000 kil.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Toulouse, 11 juillet. — Fournitures diverses en 1888. 166 mètres cubes de chêne en grume; 76 m. c. 0874 de chêne débité en rais; 40 m. c. de frêne en grume; 100 m. c. d'orme femelle en grume; 48 m. c. d'orme tortillard en grume. — 198 m. c. de peuplier dit grisard en grume; 124 m. c. de sapin débité; 1.293 jeunes chênes de brin, pour tinons et piquets.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — Vendredi 22 juin, 9 h. 1/2. — Vente de rails et coupons de rails en fer hors de service (5.000 à 6.000 tonnes). Caut., 10.000 fr.

Renseignements au bureau de M. Colin, ingénieur du matériel fixe, rue Saint-Lazare, à Paris.

Indre. — Samedi 21 juillet, 2 h. — Hospice de Châteauroux. 200 stères de bois taillis écorcé et 50 stères du même bois non écorcé.

Renseignements dans les bureaux de l'hospice.

Nievre. — Vendredi 6 juillet. — Mairie de Nevers. Fourniture de bois à livrer du 1° juillet 1888 au 30 juin 1889. — 1.500 stères de bois dit de moule, essences chêne, charme et hêtre. — 100 stères de bois blanc dit de boulanger. Renseignements à l'économat.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue Tronchet, 78. Acq. M^{me} veuve Fauvigne, rue des Remparts-d'Ainay, 28 et M. Lelarge, entrepr., rue des Remparts-d'Ainay, 28.

Dardilly. — Au même lieu. Acq. M^{me} veuve Bonneva, rue de l'Abbaye-d'Ainay, Lyon (24.000 fr.).

Givors. — Lieu dit de Montrond. Acq. M. Louis-Michel, tourneur sur métaux, à Givors.

TERRAINS

Lyon. — Rue de la Buire. Acq., la ville de Lyon (2.581 fr.). — Rue Tupin, 15 et 17. Acq. la ville de Lyon (21 mètres).

Sainte-Foy-lès-Lyon. — Lieu aux Brosses et à la Cottière. Acq., l'Administration (2.000 mètres, 200 fr.).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉ

DISSOLUTIONS

Lyon. — 5 mai. Ravat père et fils, serruriers à Saint-Cyr. Liquid. en commun. Lavat fils continue. — 6 mai. Fazille frères, maçons, rue de Bonnard, 12, Montchat. Riquid. en commun.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPOTS DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	COURS PRÉCÉDENTS			DERNIER COURS
	8 Juin	15 Juin	22 Juin	
BOIS				
Chêne de Bourgogne. le mètre cube	90	à	120	•
Sapin de la Saône. — —	48	»	56	»
Sapin du Rhône. — —	44	»	52	»
PIERRES				
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)				
Allèges. — —	42	»	45	»
Pierre de taille brute. — —	45	»	50	»
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25	»	28	»
Moellons bruts. — —	6 50	»	7 50	»
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-NORUNAT)				
Allèges. le mètre cube	35	»	38	»
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant	5	»	5 50	»
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16	»	18	»
Moellons bruts de Couzon. le mètre cube	5 25	»	6	»
MÉTAUX				
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. les 100 kil.	14 50	»	14	»
Fonte de 2 ^e fusion. — —	»	»	»	»
Cuivre en lingots Chili affiné. — —	200	»	195	»
Cuivre rouge en feuilles. — —	215	»	210	»
Cuivre jaune. — —	195	»	175	»
Étain Banca. — —	245	»	245	»
Étain Billiton. — —	235	»	235	»
Plomb doux, 1 ^{re} fusion. — —	41	»	38	»
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. — —	46	»	40	»
Zinc refondu, 2 ^e fusion. — —	45	»	42	»
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. — —	62	»	56	»
Zinc — — autres marques. — —	61	»	55	»
Acide oléique (Oléine). — —	41	»	50	»
HUILES (Droits d'accise en sus)				
Huile de lin. les 100 kil	62	»	56	»
— de colza brute indigène. — —	61	»	65	»
— — épurée id. — —	65	»	69	»
Acide stéarique (Stéarine). — —	108	»	102	»
DROGUERIE				
Alun épuré. les 100 kil.	24	»	22	»
— ordinaire. — —	18	»	17	»
Essence de térébenthine. — —	90	»	87	»
Sel de soude 80 degrés. — —	25	»	25	»
SPIRITUEUX (En entrepôt)				
Esprit 3/6 Béziers à 86 degrés. l'hectol.	125	»	100	»
— de marc. — —	95	»	90	»
— Nord fin. à 93 degrés. — —	56	»	51 50	»
— — extra-fin — —	58	»	53	»
— de grains — —	75	»	55	»
— mauvais goût — —	50	»	45	»

L'Imprimeur-Gérant. PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CERAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et magasin de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMBER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, ételés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIÉ, GAY ET C^{ie}, rue de Marseille, 61, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Peiloux, du Valbonnais, Verieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances, Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE, avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMBEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisiers d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — **THOMÉ, ARMANET et C^{ie}**, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums.

GAZ & ECLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure **PJEAUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lavost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFINI TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, Louis Froquet

PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ jeune**, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Facades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNERAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 34.

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
 Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ, à PETIT-BOURG (S.-et-O.)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
 Pour les Chemins de fer Portatifs

5400
CLIENTS
EN
11 ANS
EN ONT
ACHETÉ POUR
46 MILLIONS
de francs

PUISSANCE
750 ouvriers
420
machines-outils

LOCATION
AVEC
FACILITÉ
D'ACHAT
Le Locataire
devient
Propriétaire
du matériel
au moyen
d'une location
mensuelle
très modérée



35
MÉDAILLES
D'OR
ET TOUS LES
1^{er} PRIX (23)
DEPUIS
QU'ILS EXISTENT

PRODUCTION
3000
wagonsnets
150 kilomètres
de voie par mois

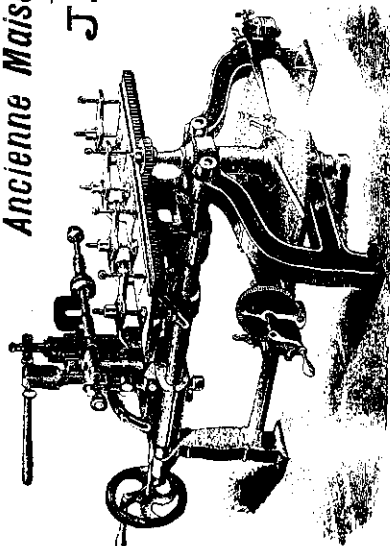
POUR ALLER
aux ATELIERS
DE
PETIT BOURG
de Paris, prendre
à la gare de La ou
le train de 11 h. 20
Pour Corbeil un
tramway spécial
attend

LES VISITEURS
les mardi et ven-
dredi à l'arrivée
de ce train: on
rentre à Paris
par l'express de
4 h. 38.

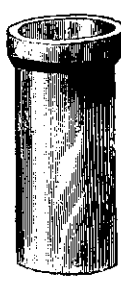
VUE GÉNÉRALE DES NOUVEAUX ATELIERS DECAUVILLE AINÉ
 Au bord de la Seine entre les gares de Petit-Bourg et de Corbeil.
ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES
 Représentant à Lyon : **F. AULANIER, 4, rue Saint-Joseph**

Ancienne Maison MOUTON-CHARREL

J.-B. MOUTON
MODÈLES-MÉCANICIEN
 135, rue Molière, 135
EN FACE LE PONT DE L'HÔTEL-DIEU
 Construction pour la Mécanique et le Bâti-
 ment. — Agence de Mémoires de Soierie et
 d'Apprêt. — Entretien d'usine pour Pein-
 tures en bois. — Travaux d'art et d'invention
 à échelle réduite. — Construction de Bluterie,
 Aspirateurs et Moulin complet.
 Plateforme de grande précision pour tailler
 les Engrenages droits, cônes, inclinés et cré-
 mailières, soit, fonte, fer, acier, bronze et bois.
 Tout ce qui concerne le modelage et la
 menuiserie à des prix très modérés.



A VENDRE une jolie propriété, située à La Tour-de-Salvagny (Rhône)
 S'adresser à M^e MESSIMY, notaire, rue de la République, à Lyon



TUYAU

TUYAUX

EN

GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

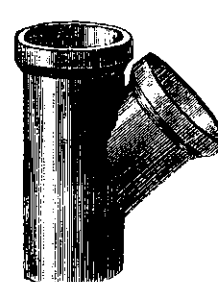
Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

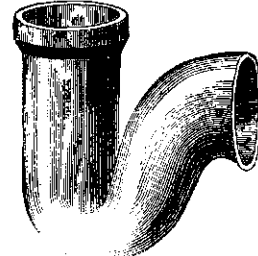
50, 51, 52, quai de Serin

LYON

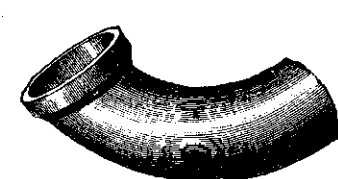
Envoi sur Demande du Catalogue illustré



CULOtte SIMPLE

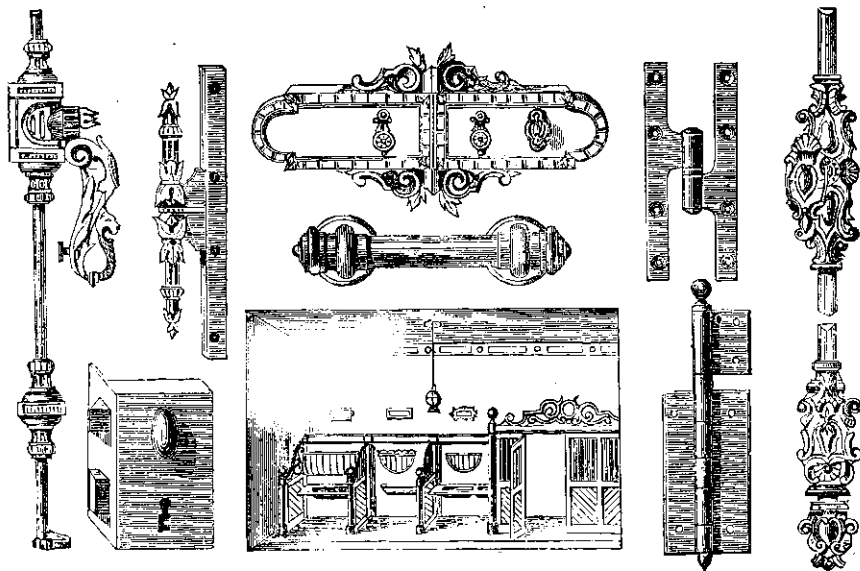


SIPHON



COUDE

CORCELLET, BERNARD & C^e — LYON



CORCELLET, BERNARD & C^e — LYON



Ancienne Maison JACQUON

J. PILLON

BEAU-FRÈRE ET SUCCESEUR

55, Grande-Rue-de-la-Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRYPHE, CI-DEVANT DE CHABROL, 14

LYON

MAÇONNERIE

Scaux, Bayards, Bennes

Pelles, Oiseaux, etc.

PLATRIERIE

Marchepieds, Échelles

Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

PAPIERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON + P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPIERS PEINTS

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

38, route de Grenoble, Lyon-Mouplaisir.

Médailles de Bronze à Annecy,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux

Cette dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES

Les Tramways passent devant les Ateliers

LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT

22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire d'Art Ornemental

PAR MECHIN

Détails et Ensembles d'architecture, de sculpture de décoration, se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

120 planches par année

Une livraison de 10 planches par mois. — Prix de l'abonnement annuel : 17 fr.